



Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

Jeudi 30 mars 2023 à 19 heures,

le conseil municipal de la Commune de PASSY

dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,

à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 24 mars 2023

Présents (22) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Annette BORDON-Belgin CETIN-Jean-Yves DEMELUN-Delphine CHATRIAN-Ciément VALENTIN-Vanessa TOURNIER-Jean-Pierre MORIN-André THIMJO-Rémi KLEIN-Maurice SADZOT-Anne-Marie FONTAINE-Patrick AMADEI-Ludovic PICHON-Liliane DUVAL- Lisa GROSSET-Ludwig BIANCHIN (arrivée à 19h47)-

Fabrice DUGERDIL- Alexandre BONNETON -Jacques SARTELET-

Absents représentés (11) :

-Alain ROGER donne pouvoir à Raphaël CASTERA

-Romain BONNET donne pouvoir à Jean-Yves DEMELUN

-Céline SICOLI donne pouvoir à Delphine CHATRIAN

-Bruno VALENTIN donne pouvoir à Ciément VALENTIN

-Véronique VIZET donne pouvoir à Liliane DUVAL

-Aurélié LE NAVENAN donne pouvoir à Vanessa TOURNIER

-Taouffig DOUS donne pouvoir à Jean FONTAINE

-Renée TRACHEZ-GICQUEL donne pouvoir à Annette BORDON

-Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET

-Jocelyne BERRUEX donne pouvoir à Alexandre BONNETON

- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET

Absents : (/)

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Jean FONTAINE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h16, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

(14) DEL2023-064	Objet	Demande de subvention à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour des travaux d'aménagement et de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de la Route des Soudans
---------------------	-------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 33

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du au

Demande de subvention à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour des travaux d'aménagement et de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de la Route des Soudans

Dans le cadre de son programme d'investissement, la commune de Passy a lancé la poursuite de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement engagés sur les secteurs de Marlioz et de Chedde en 2017 avec l'Avenue de l'Aérodrome, puis entre 2020 et 2021 avec la Grande Rue Salvador Allende.

Ce projet permettra de poursuivre les efforts sur le centre de Chedde avec le traitement du bassin versant de « Joux-Les Soudans ». Cette opération s'inscrit dans les priorités n°2 du schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales de Juillet 2015.

Cette opération prévoit la réhabilitation du réseau de collecte d'eaux usées, la création d'un réseau de collecte d'eaux pluviales et d'une noue de rétention-infiltration végétalisée d'un volume de 364 m³, permettant la déconnexion d'une surface active estimée à 50 400 m². La commune en profite pour enfouir les réseaux secs et actuellement aériens afin d'améliorer la sécurité des parapentistes et embellir le cadre de vie.

La Commune de Passy fera réaliser les travaux à partir du mois de mai 2023 pour une durée de 7 mois et sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour un montant global d'opération estimé à 373 026€ HT, études comprises.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE**:

- ✓ **APPROUVE** le projet de travaux d'aménagement et de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de la Route des Soudans ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de ces travaux.



Fait à Passy, le 30 mars 2023
Le Maire, Raphaël CASTERA

Le secrétaire de séance
Jean FONTAINE